

Championnat par Equipe Ligue LR Squash 2011-2012

Régional 1 (Homme et Femme)

Cette année nous avons mis en place un nouveau système de poule composé de 9 équipes.

ATTENTION, étant donné que les Régional 1 Homme et Femme sont qualificatives pour l'accès à la National, nous sommes obligé de se référer au règlement fédéral.

Vous trouverez ci-joint, le fichier Excel à remplir, pour la composition de votre ou vos équipes régionales.

Equipe Homme : Liste initiale de 10 joueurs - Equipe composée de 4 joueurs
Equipe Femme : Liste initiale de 8 joueuses - Equipe composée de 3 joueuses

Les frais d'inscription s'élèvent à **50€ par équipe Homme** et **40€ par équipe Femme**.
Veuillez fournir aussi **un chèque de caution de 50€ par équipe engagée** (1 chèque par équipe).

ATTENTION, aucune équipe ne sera autorisée à jouer la première journée du championnat si la commission n'a pas reçu les chèques d'inscription et les chèques de caution.

Veuillez transmettre ces listes complétées à la commission sportive (germain@liguelrsquash.fr) de la ligue avant le 31 octobre 2011. Les chèques d'inscription et de caution sont à remettre ou à envoyer à Germain Escriva (ordre du chèque : Ligue LR Squash).

Germain Escriva 2 rue de l'estelle 34470 PEROLS

La liste des équipes et des joueurs sera disponible sur le site de la ligue (www.liguelrsquash.fr)

Recevoir une journée par équipe :

Veuillez signaler si l'association souhaite recevoir une journée par équipe sur le fichier Excel joint.

Les associations qui reçoivent fourniront les balles et les feuilles de rencontre.

Le responsable de l'association hôte enverra les fiches de résultat avant le mercredi suivant les rencontres.

Déroulement de la journée :

Convocations pour les rencontres : 10h30

- Début de la première rencontre à 11h00
- Début de la deuxième rencontre à 13h30
- Début de la troisième rencontre à 16h00

L'ordre des rencontres :

- Equipe 1 vs Equipe 2
- Equipe 2 vs Equipe 3
- Equipe 1 vs Equipe 3

Equipe 1 -> Equipe qui reçoit

Equipe 2 -> Equipe la moins loin et qui ne reçoit pas

Equipe 3 -> Equipe la plus loin du lieu des rencontres

Titre 4 : REGLES SPECIFIQUES RELATIVES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPE OFFICIELLES

Sous-Titre 1 : Généralités

Section 1 : Demande d'engagement

Article 42 : Bulletin d'engagement à remplir

42.1. Modalités d'engagement :

Les équipes qualifiées ou désirant participer aux compétitions par équipe officielles doivent télécharger la demande d'engagement sur le site fédéral.

Ce bulletin devra être envoyé à la Fédération.

42.2. Conditions de validité d'une demande

L'engagement d'une équipe radiée ou suspendu n'est pas valable.

L'engagement d'un joueur radié ou suspendu au sein d'une équipe n'est pas valable.

Section 2 : Droits d'engagement et cautions

Article 43 : Droits d'engagement et cautions

Envois et montants

Les montants des droits d'engagement ainsi que des cautions se trouvent en [annexe 5](#).

Délais et Mode de règlement

Les délais et les modes de règlement se trouvent en [annexe 5](#).

Article 44 : Qualification

Cet article va détailler les modalités de qualification spécifiques à chaque compétition.

Qualification aux divers Championnats de France

Type de compétition	Qualification	Remarques	Forfait et repêchage
Championnat de France Interclubs N1	Cf. annexe 8	Ce Championnat est qualificatif au Championnat d'Europe des Clubs Champions de l'année sportive suivante. Il se déroule en 2 phases : une phase qualificative puis la phase finale.	Une équipe qualifiée qui refuse la montée en division supérieure est maintenue dans son Championnat initial mais sa caution est encaissée. Chaque équipe engagée dans un Championnat ne pourra recevoir à domicile que si le club auquel elle est rattachée possède une convention Club Associé.
Championnat de France Interclubs N2	Cf. annexe 8	Ce Championnat permet l'accèsion à la NATIONALE 1 de l'année sportive suivante. Il se déroule en 2 phases : une phase qualificative puis la phase finale.	Une équipe repêchée qui refuse la montée en division supérieure est maintenue dans son Championnat initial.
Championnat de France Interclubs N3	Cf. annexe 8	Ce Championnat permet l'accèsion à la NATIONALE 2 de l'année sportive suivante. Il se déroule en 2 phases : une phase qualificative puis la phase finale.	
Phase finale des championnats de France Interclubs N1-N2-N3	Cf. annexe 8		Une équipe qualifiée pour une phase finale qui n'y participe pas est déclarée forfait général et classée dernière de la poule. La caution de l'équipe est encaissée. La sanction sportive est étudiée par la commission sportive. Si la commission sportive décide de reléguer cette équipe, celle-ci ne peut être repêchée que si la place laissée vacante a été refusée par toutes les équipes pouvant y prétendre.
Phase finale des champions de Ligue interclubs	Les équipes championnes de ligue et les meilleures deuxièmes	Cette phase de regroupement des Champions de Ligues est qualificative pour accéder aux Championnats de France N3 hommes et N2 femmes.	En cas de désistement d'une équipe, un repêchage sera effectué en prenant en compte le classement des Championnats de ligue.
Championnat de France Vétérans par équipes	Les équipes championnes de ligue et les meilleures deuxièmes	La Commissions Vétérans est chargée d'organiser ces championnats de France. L'équipe championne de ligue est qualifiée pour les Championnats de France. Les autres équipes sont qualifiées en fonction de leur résultat, de leurs « poids » et du nombre d'équipes engagées dans chaque Championnat de ligue.	En cas de désistement, le tableau peut être complété par des équipes ayant participé aux qualifications de ligues.
Championnat de France jeunes par équipe de ligues		Les ligues qui ne présentent pas au moins une équipe garçon et une équipe fille, aux Championnats de France par équipes de ligue, auront un seul et une seule qualifiée dans chaque catégorie du Championnat de France individuel jeune (sauf DOM TOM).	
Championnat de France jeunes interclubs	Les équipes championnes de ligue et les meilleures deuxièmes	Cette compétition se déroule en 2 phases. Une qualification régionale et une phase finale regroupant les équipes championnes de ligues dans les catégories moins de 17 ans et moins de 13 ans	Une association dont l'équipe qualifiée (ou repêchée) déclare forfait pour la phase finale ne pourra pas accueillir de journées du championnat de France Interclubs « N1, N2 ou N3 » la saison suivante.

Qualification aux divers Championnats de Ligues

Type de compétition	Qualification	Remarques	Forfait et repêchage
Championnat de ligue interclubs 1 ^{ère} division	Merci de contacter la ligue concernée. Ce Championnat est qualificatif pour la phase finale des Champions de Ligues.	Le nombre d'équipes est à l'appréciation de la Ligue. Le nombre de journées est à l'appréciation de la Ligue. Cette phase devra impérativement être terminée au plus tard à la date de la 4e journée consacrée aux Championnats par équipes N1 N2 N3 hommes et femmes.	La Ligue publie chaque année son règlement précisant les modalités d'organisation, de participation, ainsi que les montants des inscriptions et cautions. La Ligue détermine le nombre de divisions, les modalités de montées et de descentes de ses Championnats. Ces Championnats se conforment et appliquent les dispositions du règlement sportif national. La ligue établit chaque année son calendrier. Il est conseillé de se calquer sur les journées du Championnat de France.
Championnat de ligues interclubs (autres divisions)	Merci de contacter la ligue concernée		
Championnat de France Entreprise par équipe	Champion de ligue et meilleurs deuxièmes Une seule équipe par entreprise et par secteur géographique est qualifiée pour le Championnat de France.	La Commission Entreprise est chargée de l'organisation de cette épreuve et en fixe les dates et le lieu ainsi que les modalités. L'organisation de la phase qualificative au championnat de France Entreprise par équipes (nombre de divisions, de journées, etc.) est laissée à l'appréciation de chaque ligue.	
Championnat de Ligue jeunes interclubs	Merci de contacter la ligue concernée		

Article 45 : Elaboration des tableaux

Cet article va détailler l'élaboration des tableaux spécifiques à chaque compétition.

Elaboration des tableaux ou poules pour les divers Championnats de France par équipe			
Type de compétition		Type de tableau/poules	Arbitrage
Championnat de France interclubs N1 Hommes et Femmes	Phase Qualificative	Les 9 équipes sont groupées dans une poule unique. Toutes les équipes se rencontrent au cours des journées de Championnat de cette phase.	Toute association hôte d'une journée de Championnat de France dispose, conformément au cahier des charges des manifestations nationales, d'un juge-arbitre et de 2 arbitres à jour de leurs validations et présents sur le site durant toute la compétition. Au début de chaque journée les capitaines d'équipes mettent à la disposition du juge-arbitre leur arbitre officiel. Le juge-arbitre d'une journée ne peut pas jouer à moins qu'un second juge-arbitre n'officie pendant son match.
	Phase finale	Les 4 premiers de la phase qualificative se rencontrent dans un tableau à 4 entrées. Les demi-finales se jouent entre les équipes classées 1 et 4 et entre les équipes classées 2 et 3.	
Championnat de France interclubs N2 Hommes et Femmes	Phase Qualificative	Les équipes sont réparties en 2 poules de 9 et se rencontrent toutes une fois. Les équipes de chaque poule se rencontrent lors des journées que comporte cette phase.	
	Phase finale	Les 8 équipes classées 1ère, 2ème, 3ème et 4ème de chaque poule se rencontrent au sein d'un tableau de 8 établis comme indiqué en <u>annexe 7.4</u>	
Championnat de France interclubs N3 Hommes	Phase Qualificative	Les équipes sont réparties en 3 poules de 9 et se rencontrent toutes une fois. Les équipes de chaque poule se rencontrent lors des journées que comporte cette phase	
	Phase finale	Les 12 équipes se rencontrent au sein d'un tableau à 12 entrées. Le tableau est constitué comme indiqué en <u>Annexe 7.4</u>	

Elaboration des tableaux ou poules pour les divers Championnats de France par équipe (suite)

Type de compétition		Type de tableau/poules	Poids des équipes	Cas particulier	
Championnat de France Vétérans par équipes		La phase nationale est organisée sous la forme de tableaux de 16 équipes au maximum. Toutes les places sont jouées.	Le tableau est élaboré en fonction du poids de «l'équipe-type» présente sur le lieu de la compétition à l'heure de la convocation (2 hommes – 1 femmes). Dans chaque équipe les 2 joueurs sont placés en fonction de leur classement et la joueuse doit rencontrer celle de l'équipe adverse.	Au cas où deux équipes d'une même ligue se retrouvent l'une contre l'autre au premier tour, l'équipe ayant le « poids » le plus faible devra être déplacé sur l'emplacement de la tête de série suivante (inférieure).	
Championnat de France Entreprises par équipes		La phase nationale est organisée sous la forme d'un tableau de 32 équipes maximum. Toutes les places sont jouées.	Le tableau est élaboré en fonction du poids des «équipes types» (3 joueurs).	En cas d'équipe mixte, la joueuse est placée en fonction de sa valeur par rapport à celles des autres membres de l'équipe et non pas en fonction de son classement féminin ou de son assimilation.	
Championnat de France Jeunes Inter ligues	>19 ans garçons et filles	Tableau en ligne ou poule.		Lors de phases de poules, en cas d'égalité entre 2 équipes, le goal-average particulier est pris en compte. En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus le goal-average général est pris en compte.	
	>15 ans garçons et filles	Tableau en ligne ou poule.			
Championnat de France Jeunes Inter clubs		La phase nationale est organisée sous la forme de tableaux de 16 équipes au maximum. Toutes les places sont jouées.	L'ordre des matches est tiré au sort en début de championnat, pour chaque journée de compétition	Lors de phases de poules , en cas d'égalité entre 2 équipes, le goal-average particulier est pris en compte. En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus le goal-average général est pris en compte.	Chaque équipe doit présenter au moins un jeune officiel départemental (arbitre) en son sein. Il peut faire partie de l'équipe.

Elaboration des tableaux ou poules pour les divers Championnats de Ligues

Type de compétition	Type de tableau/poules	Tête de série ou placement des joueurs	Poules	Poids	Cas particulier
Championnat de Ligues interclubs	Au choix des ligues	Au poids des équipes (annexe 7.3)			En cas d'égalité le rang des N°1 sert de critère de référence. En cas de nouvelle égalité le juge-arbitre procède à un tirage au sort.
Phase finale des champions de ligue interclubs	Les Equipes sont regroupées dans un tableau de 16 à départ en ligne.	Le tableau est établi comme suit : - les champions de ligue dans l'ordre de leur poids pour occuper les places de têtes de série ; -les équipes restantes placées en fonction de leurs poids.		Somme des valeurs des 4 (3) meilleur(e)s joueurs présents à l'heure de la convocation des équipes. <u>Voir tableau annexe 7.3</u>	Au cas où deux équipes d'une même ligue (repêchage) se retrouvent l'une contre l'autre au premier tour, l'équipe ayant le « poids » le plus faible devra être déplacé sur l'emplacement de la tête de série suivante (inférieure).

Section 3 : Déroulement de la compétition

Article 46: Lexique

Une partie = match disputé entre deux joueurs de deux équipes.

Une rencontre = ensemble de tous les matches disputés par les joueurs de deux équipes mises en présence.

Une journée = durée de toutes les rencontres d'une phase ponctuelle d'un Championnat (Ex : rencontres entre 3 ou 4 équipes pendant un week-end).

Toutes les rencontres se déroulant sur le même week-end font partie de la même journée.

Une rencontre avancée ou reportée reste rattachée à la date de la journée initiale.

Les play-offs sont considérés comme une journée.

Article 47: Formalités impératives avant le début d'une journée

Au début de chaque journée ou tournoi, les capitaines d'équipes présentent au juge-arbitre les licences, les certificats médicaux et les pièces d'identité des joueurs ne figurant pas sur le listing informatique fédéral des licenciés ayant présenté leur certificat médical (en cours de mise en place), ainsi que la liste des joueurs présents dans l'ordre décroissant du classement national (rappel : Un joueur assimilé est placé devant le joueur français référencé au même classement).

La licence doit prouver l'appartenance du joueur à l'association qu'il représente.

Tous les joueurs qui doivent participer à la rencontre doivent être présents à l'heure prévue au début de celle-ci.

En cas d'absence d'un joueur au moment prévu pour son entrée sur le court, la rencontre est perdue (tolérance de 10 minutes après la fin de la partie précédente). L'équipe à laquelle appartient ce joueur aura la rencontre perdue sur le score de 4 à 0 (11/0 11/0 11/0).

Lors des rencontres à élimination directe (play-offs), lorsque le résultat d'une rencontre est acquis, le(s) dernier(s) match peut être joué en 2 jeux gagnants sur demande des 2 capitaines.

Article 48: Formalités après la rencontre

A la fin de chaque rencontre, les capitaines d'équipes doivent vérifier les résultats portés sur la feuille de match et la signer.

Sur ces feuilles de matches sont reportés scrupuleusement les scores précis de chaque partie individuelle.

Les feuilles non-signées sont considérées comme approuvées et non contestables.

Le juge-arbitre devra envoyer les feuilles de matches à la Fédération et conserver une copie en cas de réclamation.

Sous-Titre 2 : Résultats

Section 1 : Règles générales

Résultat des divers championnats de France par équipes					
Type de compétition	Points	Classement	Vainqueur	Phase qualificative	Cas particuliers
Championnats de France Interclubs « N 1 » « N2 » « N3 »	<u>cf. annexe 8</u>		L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points est déclarée première de sa poule.		En cas d'égalité entre plusieurs équipes, en fin de poule ou de Championnat, le classement de ces équipes sera déterminé en fonction de : <ul style="list-style-type: none">- la différence entre matches gagnés et matches perdus sur l'ensemble des rencontres ;- la différence entre jeux gagnés et jeux perdus sur l'ensemble des rencontres ;- la différence entre points gagnés et points perdus sur l'ensemble des rencontres ;- en cas de nouvelle égalité c'est le « goal-average particulier », dans l'ordre indiqué ci-dessus, qui s'applique (C'est-à-dire lors de la rencontre les ayant opposées dans le Championnat).
Toute réclamation est examinée séance tenante par le juge-arbitre de la rencontre. Toute réclamation doit être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de caution de 100 € pour être recevable. Le juge-arbitre fera état de la réclamation dans son rapport. Toute réclamation ne ressortant pas du présent règlement sera déclarée irrecevable et, à ce titre, le chèque de 100€ sera encaissé.					

Résultat des divers championnats de France par équipes (suite)

Type de compétition	Points	Classement	Vainqueur	Phase qualificative	Cas particuliers
Championnats de France Interclubs N 1	Phase qualificative	<u>cf. annexe 8</u>	A la fin de la première phase, les équipes sont classées de 1 à 9.		Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale. Les 8ème et 9ème descendent en Nationale 2.
	Phase Finale	<u>cf. annexe 8</u>	A la fin de la phase finale, les équipes sont classées de 1 à 4.	L'équipe vainqueur de ce tableau est sacrée Championne de France « NATIONALE 1 » et est qualifiée pour la Coupe d'Europe des Clubs Champions.	Les finalistes de ce tableau accèdent à la NATIONALE 1 de l'année sportive suivante
Championnats de France Interclubs N 2	Phase qualificative	<u>cf. annexe 8</u>	A la fin de la première phase, les équipes sont classées de 1 à 9		Les 4 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale. Les 8ème et 9ème de chaque poule descendent en National 3.
	Phase Finale	<u>cf. annexe 8</u>	A la fin de la phase finale, les équipes sont classées de 1 à 8.	L'équipe vainqueur de ce tableau est sacrée Championne de France « NATIONAL 2 » .	Les finalistes de ce tableau accèdent à la NATIONALE 1 de l'année sportive suivante.

Résultat des divers championnats de France par équipes (suite)

Type de compétition		Classement et points	Vainqueur	Phase qualificative	Cas particuliers
Championnats de France Interclubs N 3	Phase qualificative	<u>cf. annexe 8</u>		A la fin de la première phase, les équipes sont classées de 1 à 9.	Les 8ème et 9ème de chaque poule descendent en Championnat régional. Les 4 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale
	Phase Finale	<u>cf. annexe 8</u>	L'équipe vainqueur de ce tableau est sacrée Championne de France « NATIONAL 3 » .	A la fin de la phase finale, les équipes sont classées de 1 à 12.	Les 4 demi-finalistes de ce tableau accèdent à la NATIONALE 2 de l'année sportive suivante.
Championnats de France vétérans par équipes	Phase Ligue	<u>cf. annexe 13</u>			
	Phase nationale	<u>cf. annexe 13</u>	L'équipe vainqueur du tableau junior (+35) est sacrée Championne de France vétérans par équipe junior . L'équipe vainqueur du tableau junior (+45) est sacrée Championne de France vétérans par équipe sénior .		

Résultat des divers championnats de France par équipes (suite)

Type de compétition	Classement et points	Phase qualificative
Phase finale des champions de Ligues interclubs	<u>cf. annexe 13</u>	Les équipes classées de 1 à 6 Hommes accèdent au Championnat de France 3ème division de l'année suivante. Les équipes classées de 1 à 4 Femmes accèdent au Championnat de France 2ème division de l'année suivante.
Phase qualificative de ligues pour les Championnat de France entreprise par équipe	<u>cf. annexe 13</u>	Le nombre de qualifiés de chaque ligue est déterminé au prorata du nombre d'A.S. affiliées dans la ligue en question. Le nombre de journées et le format de la phase qualificative sont déterminés par chaque ligue.
Phase qualificative de ligues pour les Championnat de France vétérans par équipe	<u>cf. annexe 13</u>	L'équipe championne de ligue est qualifiée pour les Championnats de France. Les autres équipes sont qualifiées en fonction de leur résultat, de leurs « poids » et du nombre d'équipes engagées dans chaque Championnat de ligue (<u>voir annexe 7.3</u>)

Sous-Titre 3 : Règles spécifiques relatives aux championnats de France par équipe

Section 1 : Les championnats de France Interclubs « N1 » « N2 » « N3 »

Article 49 : Conditions de participation des équipes

Au cours de la même année sportive, une même équipe d'association ne peut participer qu'à un seul Championnat interclubs par équipes (Ligue et National confondus).

Une association peut avoir 2 équipes engagées dans une même division.

Les 2 équipes se rencontrent automatiquement dès la première rencontre de la première journée.

Les 2 équipes peuvent participer à la phase finale si elles sont qualifiées.

Pour participer à la phase finale des champions de Ligue ou bien d'un Championnat national, les 3 (2) meilleur(e)s classé(e)s doivent avoir joué au moins un match lors des journées qualificatives. Une équipe qualifiée pour une phase finale qui ne participe pas à cette phase se verra attribuer une sanction de type 4.

Article 50 : Conditions de participation des joueurs

Un joueur ne peut figurer que sur une seule liste.

Article 51 : Obligations des équipes

Les associations ayant des équipes engagées en Championnat N1 N2 N3 doivent communiquer avant le 30 septembre de l'année sportive en cours (cachet de la poste faisant foi) une liste initiale par équipe, dite équipe de référence.

Cette liste se compose :

-au minimum de 6 joueurs et au maximum de 10 joueurs pour les hommes

-au minimum de 4 joueuses et au maximum de 8 joueuses pour les femmes

Tous les joueurs de la liste doivent être licenciés au moment de la réception de celle-ci à la Fédération.

Le certificat médical, rédigé en français, doit mentionner la « non contre-indication à la pratique du squash en compétition » et être valable pour toute la durée du championnat.

Les capitaines d'équipe doivent joindre les certificats médicaux des joueurs afin qu'ils soient répertoriés « en règle » sur le site fédéral.

Cette liste initiale est le seul support permettant à une association de constituer son équipe durant toutes les phases du Championnat.

Les listes de joueurs représentant les associations sont en lignes et consultables sur le site fédéral. Les joueurs non licenciés n'apparaîtront pas sur le site.

Article 52: Modalités de composition d'une équipe

Les équipes engagées sont composées de 4 joueurs ou de 3 joueuses.

La liste des 4 joueurs (3 joueuses) devant disputer une rencontre doit comporter au minimum 1 joueur FRANCAIS.

La liste des 4 joueurs (3 joueuses) devant disputer une rencontre peut comporter au maximum 2 joueurs MUTES (joueur ayant disputé au moins une rencontre par équipes avec leur association de la saison passée).

La liste des 4 joueurs (3 joueuses) devant disputer une rencontre peut comporter au maximum 1 joueur ETRANGER (joueur non ressortissant d'un pays membre de l'ESF ou bien ne résidant pas en France depuis au moins 3 ans).

Dans l'élaboration des listes, un joueur étranger muté compte comme ETRANGER et comme MUTE.

Pour une même journée, un joueur ne pourra représenter qu'une seule équipe.

Une rencontre avancée ou reportée reste rattachée à la date de la journée initiale.

Lors qu'un joueur, au cours d'une même journée, représente 2 équipes de son association, l'équipe « inférieure » est automatiquement déclarée perdante 4/0 (11/0-11/0-11/0). Le résultat des matches joués sont pris en compte pour le classement individuel.

L'ordre des joueurs d'une équipe est régi par leur rang national le jour de la « journée » concernée.

Si plusieurs joueurs sont non-classés, leur ordre dans la composition de l'équipe doit être maintenu durant toute la journée de championnat.

Article 53 : Possibilité de jouer dans une autre division

Les 4 meilleurs classés (classement du début du Championnat) de chaque équipe ne peuvent évoluer en division inférieure. Ils peuvent jouer au maximum 1 journée en division supérieure (par exemple de N2 en N1 ou de Régionale en N1) et rejouer dans leur équipe. Les autres joueurs de l'équipe peuvent effectuer au maximum 1 journée hors de leur équipe de référence (équipe inférieure ou supérieure) et ensuite rejouer dans leur équipe.

Si un joueur dispute une 2ème journée hors de son équipe de référence en division supérieure, il appartient à cette équipe et ne peut plus en redescendre.

Si un joueur dispute une 2ème journée hors de son équipe de référence en division inférieure, la rencontre est considérée comme perdue sur le score de 4-0 (3-0 pour les féminines).

Un ou plusieurs joueurs de l'équipe « inférieure » peuvent être mieux classé(s) que des joueurs de l'équipe « supérieure ».

Un joueur ne peut participer dans la même année sportive à des Championnats interclubs que pour une seule association française. Toutefois, un joueur licencié dans une association des DOM/TOM ou de Corse pourra représenter une association métropolitaine, à condition qu'aucune équipe de son association d'outre-mer ne participe à ce Championnat ou à sa phase qualificative.

Article 54: Modification de la liste

Le recrutement et le changement de joueurs sur une liste à l'intersaison (après 2 journées de championnat) est applicable du 1 janvier au 31 janvier inclus (cachet de la poste faisant foi). La liste initiale peut être complétée par l'apport de 2 joueurs supplémentaires n'ayant participé à aucune rencontre. Cette demande de complément ou modification de liste est

recevable par courrier ou par email, formulée par le président de l'association. La validation sera officialisée uniquement lors de la mise à jour des listes sur le site fédéral.

Article 55: Ordre des parties

L'ordre des parties d'une rencontre est le suivant :

- Hommes : premier match joué entre les N°4, puis les N°1, puis les N°2 et enfin les N°3.
- Femmes : premier match joué entre les N°3, puis les N°1 et enfin les N°2.

Article 56: Blessure et Forfait

Une équipe dont un joueur se blesse au court de la 1ère rencontre de la journée pourra participer sans pénalité à la 2ème rencontre de la journée à 3 joueurs ou 2 joueuses à la condition que le joueur blessé soit présent avec son équipe jusqu'à la fin de la journée de Championnat (dernier match individuel de son équipe).

Une équipe forfait pour une rencontre peut participer aux autres rencontres de la journée.

Une équipe de 3 joueurs (2 joueuses) ne peut pas prendre part à une journée de Championnat par équipes et est déclarée forfait général, sauf si elle est en mesure de présenter une équipe complète pour la deuxième rencontre de la journée. L'encaissement de la caution est étudié par la commission sportive en fonction de la justification du forfait.

Une équipe déclarée forfait pour une journée est déclarée forfait général (défaite 4/0 contre toutes les équipes), classée dernière de la poule mais peut continuer à participer au Championnat. Les résultats individuels sont pris en compte pour le classement national. La caution de cette équipe est encaissée. La sanction sportive est étudiée par la commission sportive.

Une équipe forfait pour ou lors de la phase finale du Championnat est classée dernière de la poule. La sanction sportive est étudiée par la commission sportive.

Section 2 : la phase finale des champions de ligue interclubs

Article 57 : Conditions de participation des équipes

En cas de désistement d'une équipe, un repêchage sera effectué en prenant en compte le poids des équipes désirant être repêchées. Les équipes repêchées seront placées dans le tableau (en fonction de leurs poids) aux emplacements restant libre après que tous les champions de ligue aient été placés.

Article 58 : Conditions de participation des joueurs

Pour participer à la phase finale des champions de ligue, les 3 meilleurs hommes classés ainsi que les 2 meilleurs femmes classées doivent avoir joué au moins un match lors des journées qualificatives.

Section 3 : Les championnats de France Vétérans par équipes

Article 59 : Conditions de participation des équipes

Plusieurs équipes d'une même association peuvent participer à la phase finale.

Si une association présente plusieurs équipes, un joueur ne pourra représenter qu'une équipe lors de la même journée.

Article 60 : Conditions de participation des équipes

Pour participer au Championnat de France, tout joueur doit avoir effectué au moins une partie au sein de son équipe lors du Championnat de Ligue.

Si un joueur ne participe pas à toutes les rencontres programmées sans justification, les résultats individuels obtenus ne seront pas pris en compte pour le classement national.

Ces Championnats sont ouverts aux catégories suivantes :

- Vétérans Juniors composées de femmes et d'hommes de + de 35 Ans.
- Vétérans Seniors composées de femmes de + de 40 Ans et d'hommes de + de 45 Ans.

Article 61 : Modalités de composition d'une équipe

Chaque équipe est formée de 2 hommes et 1 femme et peut comporter un remplaçant femme et un remplaçant homme. Au moins 2 hommes et 1 femme de l'équipe devront avoir figuré sur la liste des 5 joueurs ayant participé à la phase qualificative pour cette équipe.

Une équipe peut au plus (+) comporter un ETRANGER ou/et au plus (+) un MUTE

Dans chaque équipe les 2 joueurs sont placés en fonction de leur classement et la joueuse doit rencontrer celle de l'équipe adverse. Une équipe ne présentant pas au moins 2 hommes et 1 femme ne peut prendre part à la compétition.

Article 62: Ordre des parties

L'ordre des matches est Femme, N°1 Homme puis N°2 Homme.

Section 4 : Le championnat de France jeunes par équipe de ligue

Article 63 : Conditions de participation

Chaque équipe doit présenter au moins un jeune officiel départemental (arbitre) en son sein. Il peut faire partie de l'équipe.

Une équipe ne peut comprendre au maximum qu'un joueur étranger.

Si plusieurs équipes sont engagées, le N°1 de l'équipe "inférieure" doit avoir un classement inférieur au joueur le moins bien classé de l'équipe "supérieure".

Article 64 : Modalités de composition d'une équipe

Catégories moins de 15 ans garçons et filles

Les équipes sont composées de 3 joueurs ou de 3 joueuses.

Les joueurs sont placés dans l'ordre du classement global jeune.

Les participants d'une catégorie autre que moins de 15 ans doivent avoir leur attestation de surclassement (simple ou double).

Catégories moins de 19 ans garçons et filles

Les équipes sont composées de 3 joueurs ou de 3 joueuses.

Le responsable d'équipe qui intègre des joueurs en surclassement doit :

- les placer à la place correspondant à leur classement senior s'ils en ont un ;
- les placer en fonction de leur valeur, par rapport aux joueurs moins de 19 ans ;
- les placer entre eux suivant le classement national jeune.

Les participants d'une catégorie autre que « moins de 19 ans » doivent avoir leur attestation de surclassement (simple ou double).

Section 5 : le championnat de France jeunes Interclubs

Article 65 : Conditions de participation

Les équipes sont constituées obligatoirement de 2 garçons et une fille et peuvent comporter un remplaçant fille et un remplaçant garçons licenciés dans la même association.

Les garçons sont placés dans l'ordre du classement national jeune. Les joueuses se rencontrent.

Une équipe peut continuer la compétition à 2 en cas de blessure de l'un de ses membres pendant la compétition.

Article 66 : Modalités de composition d'une équipe

Une équipe ne peut comprendre au maximum qu'un joueur étranger.

Si plusieurs équipes sont engagées, le N°1 et la N°1 de l'équipe "inférieure" doivent avoir un classement inférieur au joueur et à la joueuse les moins bien classés de l'équipe "supérieure".

Pour la même journée de Championnat, les joueurs ne peuvent faire partie que d'une équipe.

Les participants d'une catégorie autre que moins de 17 ans doivent avoir le surclassement médical adéquat (simple ou double).

Les participants d'une catégorie autre que moins de 13 ans doivent avoir le surclassement médical adéquat (simple ou double).

Les capitaines d'équipes fournissent au moins une heure avant la première rencontre du Championnat correspondant la composition de leur équipe (délais d'affichage pour une éventuelle réclamation au Juge- Arbitre), un comité de tournoi de 3 personnes statuera sur les réclamations.

Entre les qualifications de ligue et la phase nationale, un jeune peut changer d'équipe à condition que les meilleurs classés (garçons et filles) soient dans l'équipe 1.

Un jeune n'ayant pas participé à la phase de qualification peut participer à une phase finale, à la condition qu'il ait été licencié dans l'association à la date de la première phase qualificative.

Section 6 : les championnats de France Entreprise par équipe

Article 67 : Conditions de participation des équipes

Cette épreuve est ouverte à tous les licenciés "CORPO" et leurs ayants droit licenciés. Les ayants droit regroupent les conjoints, les enfants à charge jusqu'à l'âge de 25 ans et les retraités.

Pour participer au Championnat de France, tout joueur doit avoir effectué au moins une partie au sein de son équipe lors du Championnat de Ligue. Une seule équipe par entreprise et par secteur géographique est qualifiée lors du Championnat de France.

Pour le cas particulier d'équipes constituées au sein d'une Association Corporative "Loi 1901"(voir règlement intérieur), réunissant les membres d'une même profession ou d'une même corporation, seules les personnes exerçant effectivement la profession sont habilitées à participer, sous réserve d'appartenir au même secteur géographique (département).

La constitution d'une équipe de professionnels du squash ou d'étudiants est exclue.

Un joueur perd sa qualification en cas de changement d'employeur. Un joueur peut garder sa qualification en cas de congé sabbatique.

Article 68 : Conditions de participation des joueurs

Les joueurs doivent pouvoir justifier de leur appartenance effective à la société ou à l'administration qu'ils représentent, et ce depuis au moins trois mois.

Les joueurs d'une équipe doivent, en outre, être salariés, représenter et appartenir à une des entités suivantes:

- une seule entreprise/société commerciale ou industrielle ;
- une même administration publique ou privée d'un même département ;
- un Groupement d'Intérêt Economique.

Un joueur licencié « CORPO » d'une association affiliée à la F.F.Squash ne peut représenter que l'équipe de cette association. Il ne peut pas faire valoir son statut d'ayant droit pour jouer dans l'équipe de son conjoint, parents, enfant etc....

Article 69 : Modalités de composition d'une équipe

Un seul ayant droit par équipe est autorisé (titulaire et remplaçant confondus). Les équipes peuvent être mixtes et comporter des étrangers sans limitation. Elles sont composées de 3 joueurs et de 2 remplaçants.

Article 70 : Ordre des parties

L'ordre des matches est N°3, N°1 puis N°2.